

Nethys s'offre une nouvelle structure

■ Doit-on y voir la volonté de contourner des règles en vigueur en Wallonie? Il y a des précédents.

Analyse Stéphane Tassin

Lorsqu'une nouvelle règle est édictée, il y a toujours quelqu'un qui va essayer de la contourner." Cette phrase prononcée par Paul Magnette (PS) au début 2017, en pleine tourmente Publifin/Nethys s'applique à merveille au groupe à capitaux publics dirigé par Stéphane Moreau. Samedi, "L'Echo" faisait état d'une réorganisation de la structure Nethys. On n'ira pas jusqu'à accuser les dirigeants de l'entreprise liégeoise de chercher à contourner le décret gouvernance du gouvernement wallon. Mais on peut raisonnablement se demander s'ils n'ont pas une petite idée derrière la tête. Pourquoi? Parce que par le passé, la structure a toujours fait en sorte d'éviter de tomber sous le coup des lois qui lui étaient destinées.

En quoi consiste cette réorganisation? Après la scission avec le GRD (gestionnaire de réseau de distribution) Resa - rendue obligatoire par un décret wallon -, Nethys a scindé ses activités en trois branches: un pôle regroupant les activités publiques (Socofe, Fluxys, etc.), Newco 1 qui gère les activités concurrentielles du groupe (Elicio, Be TV, Intégrale ou encore l'Avenir) et Newco2 qui s'occupera uniquement de Voo. Les dirigeants actuels restent en place.

Pour beaucoup d'observateurs, cette manière de faire pourrait annoncer la vente pro-

chaine de certaines activités ou les prémices d'un contournement des nouvelles règles wallonnes. Par le passé, le groupe a souvent fait comme ça. Rétroactes.

1 L'arrivée de Fourons

Pour contourner une première fois les règles wallonnes qui empêchent à un directeur général d'intercommunale d'être également bourgmestre, Stéphane Moreau - à l'époque bourgmestre ff. d'Ans - va changer le statut de Tecteo. Pour soustraire cette intercommunale alors 100 % wallonne de la tutelle du gouvernement wallon, il la rend birégionale. Comment? En y intégrant la commune de Fourons (Région flamande). Moreau peut ainsi rester bourgmestre d'Ans et directeur de Tecteo.

2 Les filiales

En 2010, un décret wallon complète la première mesure en empêchant un bourgmestre d'être directeur général d'une intercommunale bruxelloise ou flamande. Stéphane Moreau est de nouveau visé. Et réadapte une nouvelle fois la structure. Il se fait que la règle en question ne s'applique pas aux filiales des intercommunales. Tecteo change alors de nom et devient Publifin. Sur-tout, Finanpart et Nethys voient le jour. C'est dans ces filiales que Stéphane Moreau continuera à exercer ses fonctions de CEO tout en conser-

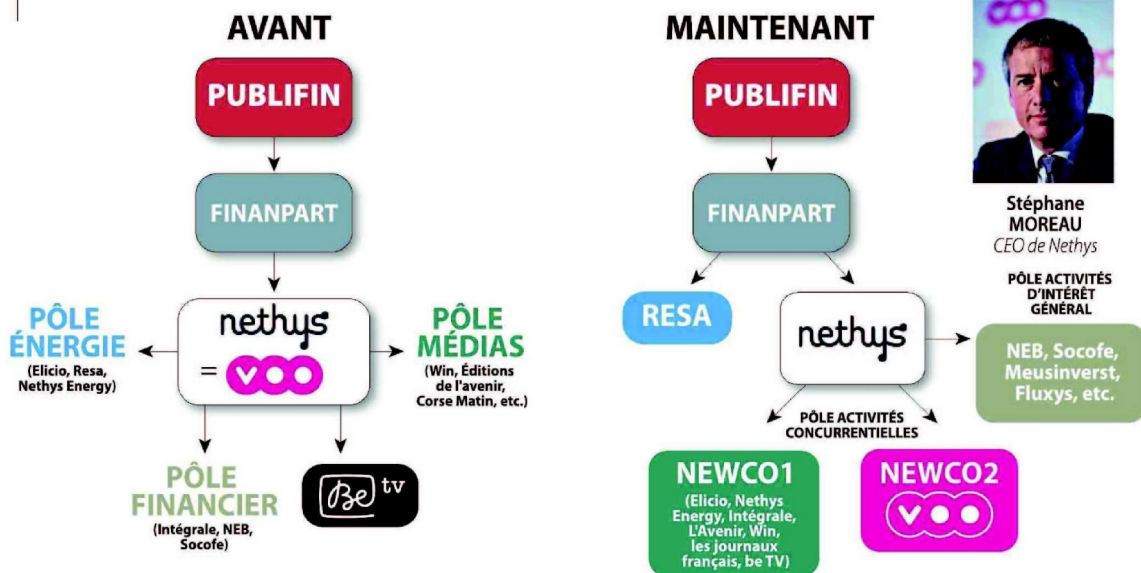
vant son maïorat d'Ans. Il faudra attendre juillet 2015 pour que ce cumul soit enfin complètement interdit.

3 Les rémunérations

Le récent décret wallon sur la gouvernance prévoit un plafond pour les rémunérations des dirigeants d'intercommunales et de leurs filiales. Un plafond fixé à 245 000 euros. Un montant qui reste, pour plus d'une vingtaine de dirigeants chez Nethys, une somme inférieure à ce qu'ils perçoivent annuellement. En alignant les déclarations des uns et des autres (le ministre Jean-Claude Marcourt, le bourgmestre de Liège Willy Demeyer, etc.), on comprend que la volonté est de permettre une exception pour les dirigeants de Nethys. L'argument des secteurs concurrentiels dans lesquels évolue le groupe est toujours avancé. Il n'a pas été suffisant cependant. Les 21 dirigeants concernés ont adapté leurs salaires aux nouvelles règles, lundi matin. Pour certains, cela représente un fameux manque à gagner - la somme de 1 million d'euros brut a ainsi été évoquée pour Stéphane Moreau. Le décret était pour l'heure impossible à contourner.

De toute évidence, à Nethys, on a toujours des idées et au moins un coup d'avance sur les règles en vigueur.

LA STRUCTURE DE NETHYS



Stéphane MOREAU
CEO de Nethys

PÔLE ACTIVITÉS
D'INTÉRÊT
GÉNÉRAL

NEB, Socofe,
Meusinvest,
Fluxys, etc.

PÔLE ACTIVITÉS
CONCURRENTIELLES

NEWCO1

(Elicio, Nethys
Energy, Intégrale,
L'Avenir, Win,
les journaux
français, be TV)

NEWCO2

